



**HAL**  
open science

## Le bio comme reconfigurateur des controverses sur les pesticides et les OGM (1995-2008)

Claire Lamine, Gilles Tétart, Francis Chateauraynaud

### ► To cite this version:

Claire Lamine, Gilles Tétart, Francis Chateauraynaud. Le bio comme reconfigurateur des controverses sur les pesticides et les OGM (1995-2008). Colloque Société Française d'Economie Rurale (SFER). La réduction des pesticides : enjeux, modalités et conséquences, Mar 2010, Lyon, France. hal-02757011

**HAL Id: hal-02757011**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02757011>**

Submitted on 3 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# *Le bio comme reconfigurateur des controverses sur les pesticides et les OGM (1995-2008)*

**Claire Lamine (INRA), Gilles Tétart (EHESS), Francis Chateauraynaud (EHESS)**

## **Introduction**

Objets de préoccupations mettant en tension les milieux agricoles, les milieux de la chimie et les instances officielles depuis plusieurs décennies, les pesticides ont connu dans la période récente une montée en puissance continue dans les débats publics, liée à différentes stratégies de mise en visibilité. Du côté des OGM, si les perspectives de leur développement en agriculture se profilent dès le milieu des années 1980, c'est réellement à partir de 1996 qu'ils surgissent dans l'espace militant et médiatique. Présentés par leurs promoteurs comme une technologie « verte » permettant un usage réduit des pesticides, ils sont qualifiés par leurs détracteurs comme la source d'une pollution génétique, comme une opération de mainmise d'un mode de production sur l'agriculture, mais aussi comme l'instrument caché d'un redéploiement du marché des pesticides. Entre ces deux ensembles de techniques que nous traiterons ici comme objets de controverses, l'agriculture biologique, qui fait l'objet d'une demande sociétale plutôt disproportionnée par rapport à son développement actuel, apparaît comme cristallisant à la fois les causes des anti-pesticides et anti-OGM et les arguments repoussoirs des milieux agricoles ou scientifiques favorables à l'emploi des uns et des autres, milieux dans lesquels elle peut également jouer le rôle d'aiguillon pour des changements de pratiques ou de positions. C'est ainsi autour de l'hypothèse que l'agriculture biologique joue le rôle d'un reconfigurateur des controverses récentes sur les pesticides et les OGM que nous étudions ces controverses sur la période courant de 1995 à 2008, période pertinente pour ces deux objets.

La mise en débat public des pesticides et des OGM – dont deux points culminants récents sont le Grenelle de l'environnement et ses suites (2007-2009) et l'avis positif rendu par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) sur le maïs MON810 (2009) – découle d'une rationalisation politique des risques et de mobilisations d'une société civile que l'on peut dire en état d'alerte. Comme l'analyse d'autres dossiers l'a montré (amiante, radioactivité, maladies à prion), l'expression publique d'une polémique et son déploiement dépend de la façon dont des groupes d'acteurs peuvent rapprocher des séries d'évènements, des milieux et des dispositifs jusqu'alors dissociés, entraînant une mobilisation générale, laquelle peut passer par des affaires, des controverses ou des crises (Chateauraynaud et Torny, 1999). Au fil de ces épreuves, on voit émerger des arguments dont le potentiel critique est susceptible soit de reconfigurer la controverse soit de faire émerger de nouvelles catégories qui modifient le « sens commun » et les représentations partagées.

Nous nous sommes appuyés sur l'étude de corpus de documents dédiés à ces deux dossiers et sur des enquêtes récentes auprès d'acteurs de ces débats pour analyser les différents cadres argumentatifs qui structurent les controverses et les conflits autour des pesticides et des OGM et la place de l'agriculture biologique dans ces controverses. Quels principaux arguments émergent successivement au fil du temps ? Par quels acteurs sont-ils introduits et portés ? Quelles arènes sont privilégiées ?

Dans cette communication, après avoir présenté dans une 1<sup>e</sup> section notre cadre et nos corpus, nous développerons les cadres argumentatifs qui se sont renforcés dans la période récente. La 2<sup>e</sup> section traitera ainsi des thématiques de l'environnement et de la santé qui forment une trame commune à ces dossiers, dont nous mettrons en évidence les variations et l'effet de déconfinement par rapport aux

arènes strictement agricoles. La 3e section abordera la dénonciation des formes d'emprise économique et l'accroissement de la tension entre espaces locaux et nationaux ou internationaux. Enfin, la 4e section montrera comment les conflits autour de ces dossiers conduisent à une ré-interrogation des modes de production agricole qui se focalise largement sur la bio, tout en la débordant.

## **1. Cadre théorique et méthodes**

### **1.1. Pesticides, OGM, et sociologie**

Si les modalités même de l'irruption des OGM dans le débat public ont conduit un certain nombre de chercheurs en sciences sociales, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ainsi qu'en France, à les aborder au travers de perspectives centrées sur les questions de controverse, de démocratie technique et de perception des risques (Jasanoff, 2005, Bonneuil et al., 2008), ce ne fut pas autant le cas des pesticides. Il faut dire que dans la série de crises et alertes sanitaires alimentaires qui s'égrènent depuis les années 1990 (*listeria*, vache folle, OGM justement, grippe aviaire etc.), les pesticides sont restés à la fois présents de manière permanente et en retrait, ne faisant pas l'objet de crise, d'alerte ou de controverse d'envergure comparable (Bertrand et al., 2007).

Cela peut contribuer à expliquer que la littérature sociologique concernant les pesticides apparaisse à la fois moins dense et plus diversifiée que celle touchant aux OGM. Alors que les autres disciplines traitent principalement des pesticides sous l'angle de leur impact environnemental et éventuellement économique, sociologues et historiens, en particulier aux Etats-Unis et en France, se sont attachés à montrer les enjeux plus proprement sociaux de l'usage des pesticides. Ainsi a été démontrée la mise en invisibilité sociale de la question des pesticides en matière de risques pour la santé des travailleurs agricoles (Jas, 2007, 2008), et plus encore des travailleurs migrants (Decosse, 2009). L'une des hypothèses explicatrices de ce déni est que depuis les années 1960, les controverses publiques sur les effets des pesticides sur la santé auraient avant tout été tournées vers les consommateurs aux dépens des manipulateurs, ce malgré la multiplication des cas d'intoxication aiguës notamment dues aux organo-phosphorés (tel que le parathion) dans les années 1950 et 1960, et malgré les alertes de certains toxicologues quant aux effets à long terme de l'exposition à faible dose et aux incertitudes liées. Certes, l'homologation et l'utilisation des produits phytosanitaires sont réglementées depuis les années 1940 et c'est précisément cet argument qui permet aux représentants de l'agriculture et des industriels et souvent des institutions, de nier les atteintes possibles à la santé des utilisateurs. Or, historiquement ce système de régulation a largement mis à l'écart les lanceurs d'alerte, permettant ainsi l'assujettissement de la protection de la santé aux objectifs d'intensification de l'agriculture (Jas, *op.cit.*).

Des travaux de sciences politiques centrés justement sur ces activités de régulation à l'échelle internationale, ont de leur côté souligné leur caractère très inféodé aux grandes entreprises agrochimiques, de par leur place dans la mise en œuvre des procédures de test et dans les comités d'experts (Irwin et Rothstein, 2003), ne laissant aux acteurs de la société civile que des opportunités très limitées de participation. Il a aussi été montré combien les mêmes acteurs économiques parviennent à se repositionner stratégiquement au fil du temps en ajustant leurs messages, notamment publicitaires, en réponse aux changements du contexte socio-culturel et des attentes sociales (Kroma et Flora, 2003).

Toutefois, la plupart des travaux sociologiques évoquant les pesticides se consacrent aux pratiques des agriculteurs, à partir des cas de l'agriculture biologique (voir Lamine, Bellon, 2009, pour une revue), de diverses formes d'agriculture se revendiquant comme plus écologiques (Goulet, 2008, par exemple) et enfin des dispositifs incitatifs mis en œuvre en Europe à partir du milieu des années 1980 pour réduire l'utilisation d'intrants et préserver l'environnement, dans un contexte d'écologisation des politiques publiques agricoles (Sainte Marie et Deverre, 2008). Les pesticides n'occupent alors pas nécessairement une place centrale dans les enquêtes et les analyses.

Dans le cas des OGM, les deux approches sociologiques dominantes sont centrées respectivement sur la démocratie technique et la recherche du consensus (Joly et al., 2003) et sur la perception du risque (Fischler, 2000), ce qui entraîne une certaine tendance à masquer la dimension proprement conflictuelle de l'objet. De fait, les tentatives pour projeter le dossier des OGM dans le modèle de la « démocratie technique » ont semble-t-il échoué : il suffit de mettre en regard les actions des faucheurs volontaires et les concertations du Grenelle de l'environnement pour constater que la logique de conflit l'a nettement emporté, du fait de la force des dénonciations d'un « processus de colonisation » fondé sur la technologie et le marché à travers l'artificialisation et la privatisation du vivant. Le plan proprement épistémique des débats, relatif aux connaissances et techniques génétiques, a priori plus ajusté à la forme « controversée », a été progressivement broyé entre un conflit ontologique (portant sur les êtres et leurs milieux) et un conflit axiologique (engageant les définitions du bien commun) (Jasanoff, 2005). Du même coup, au lieu d'une entrée progressive dans un régime de délibération publique, on assiste à la cristallisation progressive de positions critiques sur la longue durée, qui tend à transformer les controverses en véritables dialogues de sourds.

## 1.2. Cadre d'analyse

Qu'il s'agisse de pesticides ou d'OGM, les travaux sociologiques s'intéressant aux débats publics apparaissent relativement « clos » sur leur objet, tandis que nous faisons ici le double pari :

- (i) de mettre en miroir ces deux dossiers pour confronter les dynamiques temporelles des controverses et conflits et leurs leviers critiques communs et spécifiques, ce qui nous permettra de repérer au fil du temps le renforcement d'arguments récurrents reliant justement ces deux objets, par exemple autour des avantages des OGM en termes de réduction des pesticides, ou, sur l'autre bord de la controverse, autour de la commune emprise économique qu'incarnent tant les pesticides que les biotechnologies ;
- (ii) de les observer avec une focale commune qui est la place des formes d'agriculture se revendiquant comme plus écologiques, et en particulier de l'agriculture biologique, pour explorer la manière dont elle cristallise à la fois les critiques portées aux pesticides et OGM et les arguments repoussoirs des défenseurs de ces techniques et plus largement, sert d'aiguillon dans les arguments et changements de pratiques de nombre d'acteurs conventionnels du monde agricole.

Notre approche est ancrée dans une sociologie pragmatique qui s'intéresse aux modes d'articulation entre les registres argumentatifs des acteurs et les formes d'action et de pratiques qu'ils mettent en œuvre. Les manières de saisir ces registres argumentatifs, dans leurs confrontations, leurs recompositions, et leurs liens à des formes de mise en pratique, s'appuient sur deux ensembles de sources et deux types de traitement : l'analyse de corpus de textes (articles de presse et dans le cas des OGM, une grande diversité d'autres sources, cf *infra*), réalisée à l'aide du logiciel d'analyse de corpus Prospero (Chateauraynaud, 2003), et l'analyse de séries d'entretiens réalisés sur ces thématiques au cours des trois dernières années.

Deux séries d'entretiens servent de socle à notre analyse : concernant les OGM, une trentaine d'entretiens (scientifiques et experts, juristes, militants, agriculteurs, responsables politiques) réalisés par G. Tétart, A. de Raymond et F. Chateauraynaud dans l'objectif de compléter l'enquête informatique et l'analyse des corpus (projet ANR OGM) ; concernant les pesticides, une trentaine d'entretiens auprès d'agriculteurs s'orientant ou non vers des pratiques de réduction d'intrants et une vingtaine d'entretiens auprès d'acteurs du développement, du conseil et des filières agricoles, effectués par C.Lamine dans le cadre de projets de recherche sur l'évolution des pratiques agricoles dans le contexte actuel de croissance des « injonctions environnementales » (Gédupic, Endure).

### 1.3. Le corpus pesticides

Sur la thématique « pesticides », nous avons construit un corpus raisonné de 815 articles de presse parus entre 1995 et 2008, sur la base d'une recherche des articles par mots clés (pesticides, protection des cultures, phytosanitaires, ravageurs, LMR, bonnes pratiques agricoles) et acteurs clés (UIPP, FARRE, MDGRF, FNE, Veillerette, Sultan, Belpomme), dans sept supports de la presse nationale quotidienne et hebdomadaire (Le Monde, Libération, Le Figaro, La Croix, la Tribune, le Point, l'Express) et dans la France Agricole, l'un des principaux hebdomadaires du monde agricole<sup>1</sup>.

L'analyse de ce corpus permet de mettre en regard la manière dont la thématique des pesticides est abordée, dans la presse généraliste d'une part, et donc dans les débats accessibles au plus grand nombre, et dans le milieu professionnel d'autre part - ou du moins dans sa majeure partie, sachant que les tenants des agricultures alternatives telles que l'agriculture biologique lisent à l'évidence peu la France Agricole. Cela permet de pointer des différences notables : dans la manière de parler des pesticides (*pesticides* d'un côté, *protection des cultures* de l'autre), dans les thèmes abordés - par exemple, les questions de risques pour la santé et de cancer sont clairement des thématiques bien plus présentes dans la presse généraliste, de même que les OGM et la bio qui connaissent pourtant à partir de 2007 et en lien avec le Grenelle de l'environnement, une poussée proportionnellement bien plus importante dans la presse agricole.

Ce corpus pesticides peut être périodisé<sup>2</sup> de deux manières : d'une part, via ses pics et périodes creuses, d'autre part, au travers des thématiques et arguments dont la place sur la longue durée s'affirme ou au contraire s'atténue, en partie du fait d'« affaires » (correspondant à des pics) mais aussi sous l'effet de reconfigurations probablement plus profondes.

Le corpus présente une lente montée en puissance jusqu'en 2005, plus abrupte à partir de 2006. Jusqu'en 2002, le nombre d'articles annuels ne dépasse pas 37, alors qu'il dépassera les 100 articles en 2006 pour atteindre 170 articles en 2007. Plusieurs pics ou périodes d'intensité particulièrement forte des débats sont identifiables, notamment liés à l'interdiction du Gaucho/Régent (2004)<sup>3</sup>, à l'affaire du purin d'orties (2006), à celle du Chlordécone aux Antilles (2007) et surtout, au Grenelle de l'environnement (à partir de mai 2007). On peut clairement parler d'un avant et d'un après Grenelle de l'environnement, les deux seules années 2007 et 2008 représentant 42% de l'ensemble du corpus (en nombre d'articles) rassemblé de 1995 à 2008.

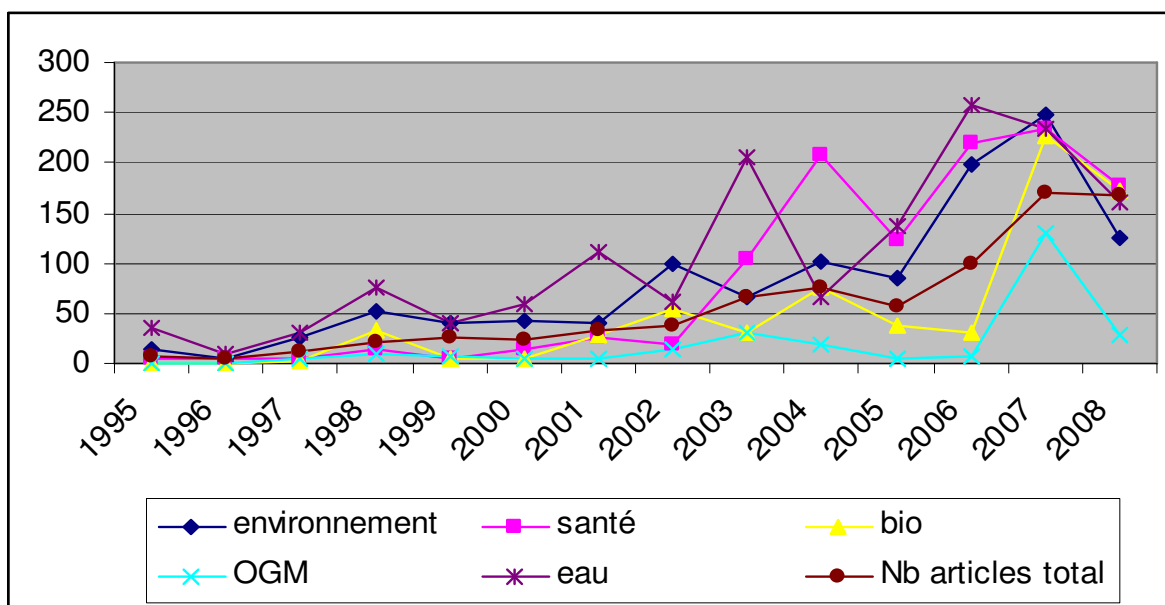
En termes de reconfiguration des thématiques, si par rapport aux OGM, la politique d'usage contrôlé donne au dossier pesticides un certain degré d'inertie (Bertrand et al., 2007), plusieurs thématiques émergent au fil du temps : les menaces pesant sur les populations d'abeilles, la santé et en particulier le cancer (25 fois plus présent après 2003 qu'avant), les OGM et la bio, surtout en 2007-2008. En parallèle, d'autres thématiques comme l'eau voient leur importance relative décroître. L'environnement enfin reste une thématique dont la présence reste proportionnelle à l'évolution du corpus.

---

<sup>1</sup> Ce travail de constitution de la base a été réalisé par I.Haynes, Inra, dans le cadre du programme européen Endure.

<sup>2</sup> La périodisation, aspect important du travail sur les corpus, recouvre deux aspects : le repérage d'événements marquants partagés par les acteurs et l'identification de périodes définies par des *configurations*, c'est-à-dire des jeux d'arguments et des jeux d'acteurs spécifiques (Chateauraynaud, 2010).

<sup>3</sup> L'alerte est toutefois bien antérieure et remonte au tout début de notre période (1997, avec une étude du CNEVA sur les corrélations entre usage du Gaucho et disparition des abeilles dans certains départements), et se poursuit ultérieurement, puisqu'en 2007 de nouvelles études prouvant que les abeilles continuent à disparaître malgré l'interdiction des produits relancent la controverse.



Occurrences des thématiques environnement, santé, bio, OGM et eau dans le corpus « Pesticides », par année (1995-2008)

Les logiques argumentatives présentes dans les débats se redéployent elles aussi, avec un discours écologique qui prend de l'importance, tout comme la logique sanitaire, tandis que le raisonnement statistique ou encore la logique de marché perdent plutôt du terrain.

#### 1.4. Le corpus OGM

Le corpus OGM regroupe actuellement près de 10 000 textes renvoyant à différents supports : presse écrite et électronique (générale et spécialisée), textes en lignes, discours, articles scientifiques, textes de loi, discussions parlementaires, rapports officiels et d'expertise, littérature grise, entretiens etc. Ces différents fils constituent le corpus général, qui a été organisé de façon raisonnée en fonction du type d'acteurs qu'il fait intervenir, des arènes qu'il fait surgir et du type d'arguments qu'il fait apparaître.

Trois lignes problématiques principales servent de fil conducteur pour saisir ce qui est à l'œuvre dans ce dossier : en premier lieu l'évolution des formes de protestation, ce dossier ayant fonctionné comme un véritable laboratoire en monde ouvert pour le retour de la critique et de l'action radicale ; ensuite, la pluralité des formes juridiques et des arènes judiciaires auxquelles ont recours les protagonistes ; enfin, les ressorts de la dimension cosmopolitique de ce dossier en vertu de laquelle de multiples localités se trouvent mises en réseau et plongées dans un espace de mobilisation globalisé tout en posant de sérieux problèmes de cadrage national. Ces trois fils permettent de saisir à la fois les contraintes qui pèsent sur les différents acteurs et les doctrines qu'ils développent sur les différents aspects du dossier.

La périodisation de ce corpus OGM conduit à identifier plusieurs points d'inflexion des débats publics et des moments de net basculement dans le conflit. Jusqu'au tournant des années 2000, l'Etat tente de mettre en place les cadres d'une régulation et des procédures de débat public sur ce thème (cf la conférence de consensus de 1998). Puis, en lien avec la montée de la thématique de la mondialisation, la critique dénonce de plus en plus les formes d'emprise économique qu'incarnent les OGM et l'impossibilité de la coexistence OGM/non OGM, ce qui s'exprime à partir de fin 2003 dans les actions des faucheurs volontaires mais plus largement, on le verra, la constitution d'un front de critique commun associant également l'agriculture biologique ainsi que les droits des consommateurs. Enfin, la période récente, depuis mai 2007, est marquée par les tentatives de débat et de reconstruction d'un consensus à l'occasion du Grenelle et de l'élaboration de nouveaux textes législatifs.

## 2. Leviers de critique spécifiques et communs

### 2.1. Les leviers spécifiques

Dans le dossier pesticides, la santé devient progressivement un point d'appui essentiel des critiques, au travers d'un double élargissement s'exprimant d'une part dans la reconnaissance progressive des impacts possibles des pesticides sur les humains, au-delà de l'environnement et des victimes non humaines, d'autre part, dans l'élargissement du public concerné des agriculteurs aux riverains et consommateurs. Ce double élargissement est attesté et permis par l'émergence récente de nouveaux porte-parole (ONG médicales notamment, Haynes, Lamine, 2008), mais résulte pourtant d'une dynamique de long terme (Jas, 2007). Ce qui est récent toutefois est la reconnaissance croissante de l'incertitude propre à ces questions. Ainsi, si l'Afssa défend le sérieux des procédures d'évaluation du risque mises en place en France et en Europe, prolongeant des argumentations historiquement bien rodées, son représentant, suite à la sortie d'une synthèse publiée sur le sujet (Baldi et Lebailly, 2007), reconnaît toutefois qu'il est « impossible de conclure que seuls des agriculteurs qui ne respectent pas les précautions d'emploi tombent malades à cause des pesticides, et vice versa. » (Les pesticides, un risque sanitaire avéré mais encore mal pris en compte, *Le Monde*, 11/6/2007). Cela est à relier à des reconfigurations plus générales, observées dans d'autres dossiers, des notions de risque et incertitude (Chateauraynaud et Torny, 1999), et tient aussi à la « mesurabilité » des risques liés aux pesticides, au travers de notions comme les limites maximales de résidus et d'une épidémiologie, bien qu'encore très limitée, des effets des pesticides sur la santé.

Ce qui n'est pas vrai des OGM, pour lesquels, en l'absence de possibilité de suivi épidémiologique et d'évènement sanitaire avéré, le thème de la santé reste cantonné à une controverse sur les protocoles de l'évaluation scientifique, certains opposants réclamant que les OGM fassent l'objet d'une évaluation toxicologique similaire à celle des médicaments. Selon G.E. Séralini, biologiste moléculaire et figure de proue de la critique sur le plan de la santé, la réglementation sur les OGM est adéquate pour s'assurer de l'absence aigue de toxicité mais pas du tout pour s'assurer de l'absence d'effets toxiques ou hormonaux à long terme. Le refus par les autorités d'une expertise de ce type s'expliquerait par la préséance des enjeux économiques sur les enjeux sanitaires. On peut ajouter que l'alignement de l'évaluation des denrées OGM sur celle des substances pharmaceutiques impliquerait de leur conférer un statut très différent de l'alimentation conventionnelle, proche de celui des « ali-caments ».

Le thème qui devient très vite central et s'installe durablement au sujet des OGM, est, sous couvert du principe de précaution, la liberté des consommateurs de choisir leur alimentation et le devoir de l'Etat de protéger le citoyen-consommateur en l'absence de certitude. Authentification, traçabilité et liberté de consommer sans OGM constituent une « grappe thématique » qui domine les débats de 1999 à 2003. La grande distribution joue un rôle majeur dans l'élaboration publique de la question des risques associés aux OGM : en refusant pour des raisons de stratégie commerciale, dans un contexte post-crisis sanitaires, l'indistinction entre produits OGM et non OGM, les grandes enseignes ont, *nolens volens*, fait alliance avec les collectifs de consommateurs qui, de leur côté, mobilisent le droit classique des libertés, en l'occurrence celle de consommer sans OGM. Le débat autour des OGM sort alors des milieux scientifiques où il était cantonné depuis les années 1980 en mettant en tension le droit fondamental des individus à choisir leur alimentation et la liberté des échanges dans le cadre des règles de l'OMC. Or dans ce contexte, l'alimentation bio joue un rôle singulier : elle représente le point ultime où l'inclusion des OGM est impensable. Cette zone d'irréductibilité a été déterminante sur le plan national et sur celui des relations internationales, la communauté européenne se positionnant clairement sur ce point dès 1998 alors que l'administration américaine envisageait au même moment de modifier les critères applicables aux produits biologiques pour y inclure les OGM, ce qui échoua, mais aura tout de même eu pour effet de faire

dans les deux cas d'une filière bio relativement marginale jusque-là un outil politique dont se saisiront les acteurs locaux sur le thème de l'impossible coexistence des filières (voir *infra*).

## 2.2. L'environnement, un levier de critique commun

L'analyse du corpus pesticides montre que jusqu'au début des années 2000, les débats concernant l'impact sur l'environnement des pratiques agricoles semblent avoir été dominés par la thématique de la qualité de l'eau, elle-même plus associée à l'usage des fertilisants (nitrates) que des pesticides, même si les rapports de l'Institut français de l'environnement (IFEN) font régulièrement apparaître une contamination des eaux de surface et souterraines par des pesticides dépassant 50% des points contrôlés. En dehors du cas des abeilles, l'impact sur la **faune** semble assez peu présent, probablement du fait de la faible présence d'ONG centrées sur sa défense contrairement au cas anglais par exemple, et bien que l'argument de l'impact de l'utilisation abusive des pesticides en termes de raréfaction des insectes et donc de diminution des populations d'oiseaux soit défendu par la LPO au sujet de plusieurs espèces, moineaux, hirondelles et outardes notamment. Enfin, la **biodiversité** est un thème qui n'émerge réellement qu'à partir de 2006 : jusqu'alors, moins de 5% des textes l'évoquent, contre 17% sur les années 2006 à 2008. Ce thème de l'impact sur la biodiversité apparaît surtout dans les débats sur la suppression des jachères, refuges de biodiversité notamment dans les zones céréalières.

La confrontation de nos dossiers nous montre que les deux ensembles de techniques, pesticides et OGM, sont fréquemment associés dans les argumentations concernant l'impact sur l'environnement. Les OGM sont en effet présentés comme une solution pour diminuer les pesticides, ou péjorativement qualifiés d'« OGM pesticides » dont l'intérêt est bien entendu controversé, comme l'exprima le discours présidentiel de la fin du Grenelle de l'environnement : «*La vérité est que nous avons des doutes sur l'intérêt actuel des OGM pesticides...*» (OGM, pesticides, agriculture bio, le « Grenelle » amorce un tournant, *Le Figaro*, 26/10/2007)

L'argument de la substituabilité possible des OGM à certains pesticides peut aussi être présenté sous l'angle d'un choix à faire entre les deux, ce qui est le cas chez certains agriculteurs conventionnels interviewés, selon lesquels seuls les OGM permettront de réduire les pesticides tout en produisant autant. De fait, pour une partie de la communauté scientifique, ils incarnent la promesse d'une agriculture moins consommatrice d'intrants mais productive et rentable. La gamme des applications de la transgénèse est bien entendu beaucoup plus large : amélioration des variétés, adaptation des plantes à des conditions du sol ou du climat, apports nutritionnels, etc. Mais les premiers OGM commercialisés furent essentiellement les plantes rendues résistantes aux herbicides et aux insectes ravageurs ou les plantes exprimant elles-mêmes des toxines insecticides par insertion de gènes Bt (*Bacillus thuringiensis*). C'est sur ces aspects que la critique se focalise à la fin des années 1990 et au début des années 2000 : plutôt que de conduire à un usage d'intrants réduit, la commercialisation de ces OGM masque un redéploiement du marché de la lutte chimique, aux dépens d'autres référents techniques alternatifs en agriculture. L'agriculture biologique se trouve ainsi menacée puisqu'elle recourt justement à la bactérie Bt, dont l'efficacité serait directement menacée par l'apparition de plantes GM sécrétant leur insecticide à partir de séquences génétiques empruntées à cette bactérie, avec le risque d'une adaptation des populations d'insectes-cibles. Un tel argument rend indissociables l'environnement, l'économie et une forme de concurrence déloyale, et interdépendants les OGM, les pesticides et l'AB : l'apparition de phénomènes de résistance au Bt par le biais des OGM menace directement un secteur d'activité (l'AB) lequel est justement la principale voie alternative aux pesticides.

Deux autres leviers critiques apparaissent communs aux deux corpus et font l'objet des deux sections suivantes : la dénonciation de l'emprise économique et les formes de résistances souvent locales à cette emprise, puis la place des formes d'agriculture plus écologiques.



### **3. Dénonciation de formes d'emprise économique**

#### **3.1. OGM et pesticides : un seul espace de calcul pour les multinationales ?**

A travers les OGM, les acteurs développent une conception des formes de domination qu'engage la mondialisation des économies : s'ils relancent la thématique des *effets* (négatifs, néfastes, nocifs – tels sont les qualificatifs qui leur sont associés dans les textes) de la dissémination des OGM développée par les écologistes dans les années 1990, c'est moins pour l'associer à des dommages causés à l'environnement qu'à des modèles de développement et des formes d'agriculture. Ce que les *entreprises* (grandes, américaines, privées) ou *groupes* (agroalimentaires, chimiques, industriels, agrochimiques) menacent en tentant de s'arroger le contrôle des *semences*, c'est un type *d'agriculture* (biologique, durable, respectueuse, traditionnelle, organique, naturelle, saine). Les OGM sont associés à l'agriculture intensive, américaine, productiviste. Ces deux modèles économiques ne peuvent coexister, l'extension de l'un se faisant nécessairement au détriment de l'autre : en effet les semences transgéniques ou modifiées vont polluer et contaminer les semences classiques, de sorte qu'il sera de plus en plus difficile de se prévaloir d'une activité agricole exempte d'OGM. L'affaire Kokchko en 1998 – cet agriculteur bio dont la production de soja a été contaminée alors qu'aucun essai de soja OGM n'est recensé en France – en est une illustration.

La critique porte de plus en plus sur les formes de domination économique que les OGM engagent, à travers le « brevetage du vivant » qui assure la mainmise de quelques multinationales (en particulier Monsanto, qui s'impose comme le point focal de la critique anti-OGM) sur les semences. Du point de vue de la critique, en affectant la liberté de semer, on touche à un droit fondamental et ancestral des paysans. La critique s'est déplacée : la violence des OGM ne tient pas seulement aux dommages irréversibles que ceux-ci peuvent causer à l'environnement et à la biodiversité, mais renvoie aussi à la violence économique du brevetage du vivant qui permet à des firmes multinationales de contraindre l'agriculteur à se plier au modèle économique qui leur profite. Un nouveau pas est franchi vers ce que d'aucuns décrivent comme un état de guerre – en tout état de cause un véritable différend – généré par les OGM (cf le procès de Percy Schmeiser en 2000, assigné devant les tribunaux par Monsanto pour violation de brevet).

Les arguments critiques envers les pesticides sont eux aussi pour partie centrés sur la notion de dépendance, même si celle-ci est tout autant d'ordre technique (les pratiques, les conduites de culture sont devenues dépendantes des pesticides) qu'économique. Toutefois, on rencontre cette notion d'emprise économique avec l'idée que les agriculteurs sont, de manière collective et globale, dépendants d'un ensemble restreint d'opérateurs économiques « dominants », les mêmes multinationales, pour les semences et les intrants, et à l'échelle individuelle, dépendants d'un même opérateur, en général une coopérative, qui leur vend les semences, les intrants, et leur achète leurs produits. Les deux aspects de la dépendance technique et économique pouvant d'ailleurs être liés dans la notion de « modèle d'agriculture sous la dépendance des pesticides » (*La Croix*, 27/3/2007).

L'affaire du purin d'ortie (fin 2006) est également exemplaire de cette thématique. Alors que les pouvoirs publics considèrent initialement que la mise en marché de cette préparation à base de plantes devrait obéir aux mêmes conditions, procédures et contrôles que les produits chimiques, des associations environnementalistes (MDRGF, ERB) réagissent en les accusant de céder aux pressions du « lobby des pesticides » pour contrer le développement de méthodes alternatives, et en pointant la contradiction de cette posture du gouvernement par rapport aux mesures de protection de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau (Bertrand et al., 2007). Les défenseurs du jardinage naturel et de l'agriculture biologique soulignent aussi que c'est non seulement l'autonomie des agriculteurs qui est ici mise en question mais aussi la transmission de pratiques naturelles séculaires entre agriculteurs (comme au sujet des OGM et des semences) et aussi entre amateurs. La polémique entraîne une mobilisation auprès du parlement et aboutit à l'élaboration d'un décret relatif à la mise sur le marché des « préparations naturelles peu préoccupantes », qui sur

le moyen terme y gagnent d'ailleurs une plus grande diffusion y compris par des voies plutôt conventionnelles comme les jardinerias Botanic...

En fait, concernant les pesticides, c'est surtout le contre-argument des défenseurs des produits phytosanitaires face aux perspectives de leur réduction (dans les débats du Grenelle de l'environnement) qui est de nature économique, autour de l'enjeu de viabilité économique de l'agriculture, et, par une logique d'extension au-delà des intérêts des seuls agriculteurs, de la demande des filières et des consommateurs : « *Le "paquet pesticides" sous sa forme actuelle réduira nettement les possibilités qu'ont les agriculteurs de cultiver les plantes en bonne santé que réclament les consommateurs* », JM Lemétayer, « Paquet pesticides"/Parlement UE: un ensemble de mesures "contre-productif" », *France Agricole*, 21/9/2007.

### **3.2. En réaction à cette emprise économique, des scènes locales de mobilisation**

La fin du moratoire en 2003, la perspective d'une organisation des filières OGM et non OGM et, surtout, la transposition en droit français de la directive européenne d'un seuil de contamination autorisé de 0,9% fait basculer la bio dans un nouveau régime : elle ne représente plus seulement une contrainte pesant sur les conditions d'introduction des OGM dans la filière alimentaire, mais devient un véritable espace de mobilisation politique. Des premiers arrêtés municipaux en 2001 à leur intensification à partir de 2003-2004, la bio devient un point de totalisation de la défense d'intérêts locaux et un appui sérieux de la remise en cause du système de régulation de l'agriculture par les OGM.

Ces arrêtés municipaux anti-OGM, même s'ils sont presque systématiquement annulés en justice, font clairement remonter vers les dirigeants politiques nationaux la situation de blocage dans laquelle se trouve le dossier des OGM, situation dont ils n'avaient pas forcément pris conscience jusqu'alors. Soucieux de protéger la santé et l'environnement de leurs administrés et invoquant le principe de précaution, les maires de ces communes ont ainsi alerté les pouvoirs publics sur l'irréversibilité de la contamination par les OGM des cultures conventionnelles et biologiques.

De nombreuses municipalités proscrivent les OGM de leurs cantines scolaires renforçant sur leur territoire le lien entre producteurs non OGM et consommateurs. Symboliquement c'est une population à risque (les enfants) qui se trouve ainsi protégée par les élus locaux contre la bienveillance de l'Etat national vis-à-vis de la commercialisation des OGM en plein champ, et c'est un enjeu de souveraineté locale qui s'affirme. Dans le sillage de cette opposition, la formation des réseaux « Semences paysannes » et « Semons la biodiversité » contribuent, aux côtés de la bio, à incarner les modes de résistance paysans et locaux. Municipalités, départements et régions utilisent divers leviers, dont la présence d'exploitations biologiques, mais aussi l'argument de devoir pallier l'absence de réglementation due à la non transposition par le ministère de l'agriculture de la directive européenne 2001-18 qui encadre la dissémination volontaire d'OGM à titre expérimental ou commercial, pour se constituer comme « zones sans OGM ».

## **4. Une interrogation des modes de production agricole qui se cristallise sur la bio tout en la débordant...**

### **4.1. La bio, un nœud de cristallisation des arguments**

Pour étudier plus avant la place de la bio dans nos deux corpus, nous avons confronté les grands cadres argumentatifs repérables dans des sous-corpus rassemblant tous les articles parlant de l'AB. Pour le sous corpus bio du corpus pesticides, dans les deux schèmes argumentatifs qui viennent en tête, le bio apparaît d'abord comme une alternative aux pesticides, avant d'être évoqué en termes de consommation, de régulation, de prix, ou enfin de modèle agricole entièrement redéfini, qui met en avant la terre, le sol, les paysans (et non les agriculteurs), la vie etc., ou même de modèle

d'alimentation et de consommation différent. Il faut noter que ces schèmes argumentatifs peuvent être présents à l'appui d'une critique de l'AB comme d'une mise en avant de cette alternative.

C'est en ce sens que le bio cristallise à la fois les arguments repoussoirs des pro-pesticides (un passage global à l'AB est impossible en termes de capacité de production par rapport aux besoins alimentaires) et les causes des anti-pesticides, pour lesquels cette forme d'agriculture apparaît comme la principale alternative éprouvée et crédible. De façon intermédiaire et relativement fréquente, la bio apparaît comme une sorte d'aiguillon qui pousse ou légitime des attentes en matière de réduction des pesticides, ce que l'on retrouve bien dans les entretiens menés auprès d'agriculteurs conventionnels engagés dans des réductions d'intrants (Lamine, 2009).

Dans le sous corpus bio du corpus OGM, ce sont les notions de coexistence et de régulation qui viennent en premier dans les schèmes argumentatifs que nous pouvons repérer, avant celles d'environnement et de dissémination et les menaces que représentent les OGM par rapport à la bio vue comme modèle alternatif.

## **4.2. La coexistence au cœur de la politique des risques**

Le thème de la coexistence est d'apparition tardive dans le corpus OGM (2004-2005). Il caractérise une (nouvelle) tentative de normalisation (au double sens de « rendre normal » et de « standardiser ») du dossier à travers la constitution d'un espace de calcul partagé. A un moment où le dossier, fortement marqué par l'opposition entre les « pros » et les « antis », offre peu ou pas de place pour une position médiane ou de compromis, la coexistence offre une fenêtre d'opportunité pour le retour de la critique environnementaliste des OGM, qui tendait à être éclipsée par la critique altermondialiste ou paysanne portée par la confédération paysanne ou encore par la « critique radicale » des faucheurs volontaires. L'argument de la bio sert de manière stratégique à critiquer le modèle de la coexistence et à montrer qu'il est intenable à la fois sur le plan agronomique, environnemental et économique<sup>4</sup>. En effet dans la mesure où les cahiers des charges de l'AB excluent l'utilisation d'OGM, les OGM ne posent pas la question d'un simple affichage sur l'étiquette (que l'agriculture conventionnelle pourrait bien supporter) mais de l'annulation pure et simple des conditions de possibilité de la bio. Ce thème de la menace que les OGM font peser sur la bio, porté aussi bien par certains syndicats agricoles que par des associations de consommateurs et des associations écologistes comme Greenpeace, qui en fait son nouveau cheval de bataille (« La bombe OGM. Témoignages sur l'impossible coexistence des filières OGM et sans OGM », rapport publié sur le site français en 2007), permet la reconstitution du front commun entre enjeux agricoles, environnementaux et de consommation, qui avait accompagné l'émergence de la critique des OGM sur la scène publique entre 1996 et 1998 puis s'était peu à peu effrité avec le mouvement altermondialiste. Ce front se manifeste non seulement lors des nombreux procès pour fauchage que les accusés détournent en tribune publique, mais il est aussi politiquement porté, encore une fois, par les collectivités locales et surtout les Régions. Quinze d'entre elles rejoignent le réseau européen des régions libres d'OGM signataires de la charte de Florence, qui revendique notamment le principe de responsabilité juridique et pénale des opérateurs (semenciers et exploitants) et l'élaboration à l'échelle régionale, voire locale, des règles de coexistence entre types de culture. Si ces régions ne peuvent interdire les OGM, elles tentent d'influencer les choix faits sur leurs territoires par des politiques incitatives (concernant l'AB, les semences de terroir, la consommation sans OGM par exemple) et revendiquent en septembre 2007 la gestion des aides européennes au niveau régional de manière à les orienter vers des mesures agro-environnementales. Ainsi, des premiers arrêtés municipaux anti-OGM au Grenelle de l'Environnement, l'agriculture biologique devient-elle un vecteur plus large cristallisant la revendication de nouvelles normes délibératives en matière de politique agricole commune.

---

<sup>4</sup> Mais c'est une autre critique que celle de la domination économique des multinationales par le brevetage. du vivant.

### 4.3. La place des autres formes d'agriculture se revendiquant comme plus écologiques

Si dans les deux corpus, les formes d'agriculture intermédiaire (agriculture raisonnée, intégrée, paysanne, non labour notamment) ont une présence bien moindre de celle de l'AB, leur apparition, y compris dans la presse généraliste, est assez précoce et en tout cas bien antérieure aux débats du Grenelle de l'environnement.

Toutefois, on constate sur ces sujets une opacité relative des concepts comme de la réalité de l'adoption de ces formes d'agriculture. Ainsi de l'agriculture raisonnée, associée à « *la mise en oeuvre de moyens techniques dans une approche globale de l'exploitation faisant la part belle à la protection de l'environnement, sans toutefois s'interdire, en dernier recours, l'utilisation de produits chimiques de synthèse* » (*La Tribune* 16/8/01) - définition quelque peu discutable – et qui, selon les interlocuteurs (chercheurs ou UIPP, Union des industries de la protection des plantes), concerne 5% ou 62% des agriculteurs... (40 chantiers pour un nouveau siècle. Cultiver sans polluer. Semaines sur disquette. *Libération*, mars 2000).

Les agriculteurs pratiquant ces formes d'agriculture se revendiquant comme plus écologiques se situent toujours par rapport à l'AB, qui bien qu'inévitable et non viable dans leur cas et/ou dans la perspective de produire assez pour nourrir la planète, leur sert clairement d'aiguillon, comme on l'a vu. Ainsi, ces formes d'agriculture « intermédiaires » sont saisies par les agriculteurs conventionnels, mais aussi par les pro pesticides ou les pro OGM, comme des moyens termes acceptables par opposition au bio, comme en ont témoigné les débats récents au sein du groupe de travail post-Grenelle sur l'agriculture à haute valeur environnementale<sup>5</sup>.

Dans le dossier des OGM, c'est surtout l'agriculture paysanne qui est mise en avant, elle aussi supposée être mise en danger par le développement des cultures transgéniques et les formes de domination économique qu'elles impliquent. Mais à l'agriculture dite « paysanne » viendront s'agréger au fil des années, notamment dans les actions de fauchage, des représentants de l'agriculture biologique, puis de l'apiculture. Cet élargissement procède d'un double enjeu : d'une part d'un travail politique d'enrôlement dans une cause, et d'autre part d'une stratégie orientée vers la construction des règles juridiques. Comme nous l'avons vu, si la lutte anti-OGM a réussi à constituer un front commun argumentatif, il a fallu ensuite le renforcer et c'est ainsi que l'on peut interpréter l'adjonction progressive des enjeux liés à l'agriculture biologique, aux abeilles et à l'apiculture, puis à l'agriculture de qualité ou encore aux parcs naturels.

#### Conclusion

La confrontation de deux corpus et séries d'entretiens consacrés l'un aux pesticides (et aux réductions d'intrants), l'autre aux OGM, nous a permis d'identifier les principaux cadres argumentatifs des débats publics, controverses et conflits parcourant ces « dossiers ».

Certains sont plus spécifiques au dossier pesticides (la santé) ou au dossier OGM (la liberté des consommateurs de choisir leur alimentation et le devoir de l'Etat de les protéger). D'autres cadres argumentatifs sont communs aux deux dossiers, tels que l'impact sur l'environnement ou la dénonciation de formes d'emprise économique. S'ils mettent en oeuvre des points d'appui différents de l'un à l'autre dossier, ils les relient en même temps, d'une part, autour des controverses portant sur les possibles avantages des OGM en termes de réduction des pesticides, d'autre part, et c'est ce que nous avons particulièrement exploré ici, autour de la place de l'agriculture biologique. En effet, la bio est menacée par les OGM, et elle est en même temps la principale alternative évoquée face aux pesticides, même si nous avons aussi montré qu'au-delà de la bio émergent timidement dans les débats publics d'autres formes d'agriculture se revendiquant comme plus écologiques, pour lesquelles elle sert d'ailleurs d'aiguillon comme en témoigne l'étude des arguments et changements de pratiques associées à ces formes « intermédiaires ».

---

<sup>5</sup> Rapport du Comop « la certification environnementale des exploitations agricoles », 15 juin 2009.

Cette confrontation des deux dossiers pourrait être approfondie sous l'angle des alliances et fronts communs que l'une et l'autre thématique parviennent à constituer. Ainsi, le fait que les pesticides soient jusqu'à récemment restés relativement en arrière plan des débats publics, par rapport aux OGM, tient en partie à l'éclatement des arguments et de leurs porteurs entre les questions d'impact sur l'environnement, de santé des professionnels, et de santé des consommateurs, alors que pour les OGM les organisations écologistes, de consommateurs et les syndicats paysans ont bien davantage réussi à construire un front commun.

## Références

- Baldi I., Lebailly P., 2007, « Cancers et pesticides », *La Revue du Praticien*, 57, 40-44.
- Bertrand A., Chateauraynaud F. et Torny D., 2007. *Expérimentation d'un observatoire informatisé de veille sociologique à partir du cas des pesticides*, projet GSPR / AFSSET, disponible sur le site [gspr.ehess.free.fr](http://gspr.ehess.free.fr)
- Bonneuil C., Joly P.-B. et Marris C., 2008. « Disentrenching experiment: the construction of GM-Crop field trials as a social problem », *Science Technology and Human Values*, 33 (2), 201-229.
- Chateauraynaud F., 2003. *Prospéro - Une technologie littéraire pour les sciences humaines*, Paris, CNRS Editions
- Chateauraynaud F., 2010. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, ouvrage à paraître
- Chateauraynaud, F. Torny D., 1999. *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Editions de l'E.H.E.S.S.
- Decosse F., 2009. La santé des travailleurs agricoles : un objet politique ? *Etudes Rurales*, 182, 103-120.
- Goulet F., 2008. *L'innovation par retrait. Reconfigurations des collectifs socio-techniques et de la nature dans le développement de techniques culturelles sans labour*. Thèse de sociologie, Université de Grenoble
- Fischler C., 2000. *Quand les crises alimentaires réveillent les utopies*, conférence, 6ème Université d'été de l'Innovation rurale, août 2000
- Haynes I., Lamine C., 2008. *L'impact des pesticides sur la santé humaine, nouvel outil de recadrage du débat public*, conférence AISLF, Istanbul
- Irwin A., Rothstein H. (2003) Regulatory Science in an International Regime, in: F. den Hond, Groeneweg P., van Straalen N. M. (Eds), *Pesticides: Problems, Improvements, Alternatives*, Oxford, Blackwell, 77-86
- Jas N., 2007. Public Health and Pesticide Regulation in France Before and After Silent Spring. *History and Technology* 23 (4), 369-388
- Jas N., 2008. Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France au cours des années 1950-1960, in Bonneuil C., Denis G. et Mayaud J.-L., dir., *Sciences, agriculture, alimentation et société en France au XX<sup>e</sup> siècle* Harmattan-QUAE, 223-246
- Jasanoff S., 2005. *Designs on Nature. Science and Democracy in Europe and the United States*. Princeton, Princeton University Press
- Joly P.B., Marris C., Hermitte M.A., 2003. A la recherche d'une "démocratie technique". Enseignements de la Conférence Citoyenne sur les OGM en France, *Nature, Sciences et Société* 11 (1), 3-15.
- Kroma M., Flora C. B. 2003. Greening pesticides: A historical analysis of the social construction of farm chemical advertisements, *Agriculture and Human Values* 20, 21-35
- Lamine C, 2009. Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture, article soumis à *Sociologie du travail*.
- Lamine C., Bellon S., 2009. Conversion to organics, a multidimensional subject at the crossroads of agricultural and social sciences. A review. *Agriculture for sustainable Development* 29, 97-112
- Sainte Marie, C., Deverre, C., 2008. L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires? *Revue d'Etudes en Agriculture et en Environnement* 89, 83-104